L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 5 JUIN.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXVIII.

OU LE COMTE DE MAUCLERC REVIENT SUR LE TAPIS.

(Suite.)

Certes, le comte, nous sommes forcés d'en convenir, est un homme d'une grande bravoure. Il a joué bien souvent avec la mort. Mais cette fois il était livide.

La mort lui apparaissait sous un aspect hideux, étrange, qui l'épouvantait.

—Mon Dieu! fit-il.

Ce fut tout.

René attendit qu'il se fût remis de son trouble.

Cependant, peu à peu Mauclerc réussit à dominer son émotion.

Il se baissa, releva le cadavre, le prit entre ses bras et l'attacha sur son cheval.

Cela fait, il se remit en selle lui-même.

René le suivait des yeux, le doigt sur la détente de son arme, prêt à faire feu au premier mouvement suspect de son ennemi.

Mais celui-ci réfléchissait.

Enfin, se dressant sur ses étriers, il jeta un regard sombre autour de lui et s'aperçut de l'attitude défensive de René.

Il secoua la tête et dit le plus doucement qu'il lui fut possible:

—Désarmez votre rifle, monsieur. Vous venez de me sauver la vie, ce n'est pas en ce moment que je chercherai à vous ôter la vôtre. Je suis votre ennemi; je vous haissais, je vous hais de toutes les forces de mon âme, je désire ardemment me venger de vous, mais sur ma foi de gentilhomme, loyale sera cette vengeance. Adieu. Priez le ciel qu'il ne nous remette jamais en présence.

—Un rude homme! fit le colonel.

—Un chien enragé, ajouta San Lucar. Achevez, Rioban.

—Au premier mot de Mauclerc, continua Rioban, René avait rejeté son fusil en bandoulière.

Les deux hommes se saluèrent.

Le comte de Mauclerc partit au galop, conduisant le second cheval en bride.

Notre ami le suivit des yeux jusqu'à l'angle de la sente. Quand il l'eut perdu de vue, il reprit le chemin du rancho.

J'étais là, à son arrivée. Je le vis inquiet, je l'interrogeai. Il n'avait aucun motif pour se taire, il raconta tout.

Voilà, messieurs, ce qui s'est passé au rancho, et ce dont je désirais vous donner avis avant d'y retourner.... Que pensez-vous de la rencontre?

—Elle coïncide, dit Martial Renaud, avec une autre à peu près semblable que San-Lucar a fait à San-Francisco.

On raconta alors à Rioban ce qui concernait Marcos Praya.

Lorsque tout fut terminé.

—Nos ennemis se donnent la main, leur cercle se rétrécit autour de nous, dit-il en réfléchissant.

—Nous aurons moins de chemin à faire pour les atteindre. Tant mieux! ajouta le colonel.

—C'est l'heure de la dernière lutte! repartit San Lucar.

—Oui, de la dernière!

—Et la comtesse de Casa-Real? Quelles nouvelles en avez-vous? Si le Marcos Praya est ici, elle ne doit pas être loin.

—C'est la seule chose qui m'inquiète, s'écria Martial; je donnerais beaucoup pour savoir où elle se cache.... Je parierais ma main droite que c'est elle qui dirige tout contre nous, contre mon frère. Ah! par l'enfer! si jamais....

La voix de Mouchette vint couper cette menace par la moitié.

Mouchette revenait en chantonnant le refrain d'une chanson de barrière;

Nous étions quat'z'ouvriers
Qui voulions nous amuser.
J'allions à la Courtille,
Ousque l'vin blanc pétille!
Nous faut du vin!
Nous faut du vin!
Du vin nous faut!
Ohé!

Il chantait avec autant de tranquillité que s'il se fût trouvé sur le boulevard du Temple, au lieu d'aller et de venir dans un pays inconnu, où chaque pas cachait un danger, chaque buisson une embûche.

Au mot: Ohé! le gamin écarta les buissons, se glissa entre les branches et grimpa sur la plate-forme.

—Ah! te voilà, coureur! lui dit le colonel. Tu n'as donc plus faim?

—J'en.... meurs.... tout simplement, répondit Mouchette, qui s'assit sur l'herbe et mit les bouchées doubles, triples même parfois.

—Pourquoi nous as-tu quittés?

—Pour deux raisons: la première, que vous désiriez rester seuls, M. le vicomte ayant une longue histoire à vous raconter.

—Tu ne désirais pas l'entendre?

—Moi!....fi donc!....je la savais.

—Et la seconde raison?

—Ah! ça, c'est autre chose, répondit le gamin, la bouche pleine des deux côtés. Je voulais savoir où était allé tomber mon gibier de tout à l'heure.

—As-tu trouvé poil ou plume de la bête?

—Mais oui.

—Réparation d'honneur.

—J'ai des cheveux, du drap et autre chose encore qui valait bien la peine de se déranger et de laisser refroidir le potage.

—La bête était-elle morte, au moins? demanda Rioban.

—Tout ce qu'il y a de plus morte, répondit froidement Mouchette. La balle lui a traversé le cou.

—Au juger, c'est joli.

—Dame! oui!....Faut ajouter qu'en tombant le cher ami s'est *cassé les reins à la douce*, sur les rochers.

—Mais pourquoi es-tu resté si longtemps? demanda San Lucar.

—Voilà......c'est que comme la bête était blanche, je n'ai pas voulu la laisser dévorer par les zopilotes ou les gavilans.

—Et alors?

—Alors, je lui ai attaché une belle pierre, bien propre, au cou, et j'ai jeté le paquet à la rivière.

—Bien, mon gars. Ainsi, cet espion était de race blanche, cet assassin n'appartenait pas à la race indienne?

—C'était un blanc pur, un blanc sans mélange, monsieur Martial.

—Il doit y avoir de la Mme de Casa-Real là-dessous, pensa tout haut le colonel.

—Peut-être bien, répondit Mouchette sur le même ton, comme se répondant à lui-même.

—Je suis fâché de n'avoir pas songé à examiner moi-même, à essayer de reconnaître cet homme.

—Il n'y a rien de perdu, mon colonel, j'y ai songé pour vous.

—Petit diable!....tu l'as reconnu?

—Moi....pas le moins du monde.

—Ah! eh bien!

—Eh bien! vous le retrouverez peut-être, vous.

—Impossible, maintenant.

—Bah! pourquoi ça?

—Explique-toi.

Mouchette reprit.

—Comme le pauvre bonhomme était trépassé par sa faute et qu'il n'avait plus besoin de rien, je me suis permis de le fouiller.... Il n'était pas riche...... cinq ou six dollars, du tabac et du papier à cigarettes que je me suis bien gardé de lui laisser.

—Est-ce tout?

—Pas tout à fait.

—Va donc!

—En défaisant sa faja en crêpe de Chine, qui lui était inutile, et dont j'avais un besoin urgent, voila ce qui en est tombé, mon colonel.

—Donne.

—Naturellement, je l'ai ramassé et je vous l'apporte.

En parlant ainsi, le gamin de Paris tira de sa poche un portefeuille en cuir de Russie, bourré de papiers, et il le présenta au colonel.

—Décidément, tu es un garçon d'esprit! dit Martial Renaud en prenant vivement le portefeuille.

—Rien qu'un! répondit Mouchette, moitié mécontent.

Cependant le colonel parcourait rapidement le contenu du portefeuille.

—Je ne m'en dédis pas, répéta-t-il, tu nous as rendu un immense service en tuant ce drôle.

—C'est ce drôle qui vous l'a rendu en se laissant tuer, fit le gamin.

—Qu'y a-t-il? demandèrent les deux Invisibles, se penchant avec curiosité vers le colonel.

—Il y a, messieurs, que décidément le ciel se déclare en notre faveur!

C'était dit avec une animation étrange de la part d'un pareil homme.

—Grâce à Mouchette, je tiens ce que depuis si longtemps nous cherchons vainement.

—Quel nez! murmura Mouchette, engloutissant un morceau de viande qui faillit l'étouffer.

—Parlez-vous de la comtesse, mon ami? demanda San-Lucar.

—Oui.

—Elle est retrouvée!

—Oui.

—Et pouvez-vous nous dire où elle se cache?

—Bientôt, vous saurez tout.... mais d'abord il faut avertir mon frère.

—Ainsi, cet homme était un des émissaires de la comtesse de Casa-Real?

—Oui.

—Joli gibier que j'ai tiré là! grommela Mouchette se levant et frappant du pied pour se dégourdir les jambes.

—Or ça, messieurs, reprit le colonel après avoir fermé le portefeuille et serré soigneusement les papiers qu'il contenait, maintenant que maître Mouchette a terminé son repas....

—Oui, j'ai fini.... fit le gamin.

—Et que rien ne nous arrête ni ne nous retient plus ici, continua Martial, nous pouvons nous mettre en route.

—A vos ordres.

—Seulement, comme la nuit est venue, que la lune n'est pas encore levée et qu'on n'y voit goutte, vous me laisserez vous servir de guide.

—A vous voir une telle certitude dans ces taillis inextricables, une pareille infaillibilité dans les sentes que les bêtes fauves elles-mêmes ne doivent pas reconnaître, on jurerait, mon cher colonel, que vous avez toujours vécu dans les déserts et dans les forêts.

Martial Renaud sourit avec mélancolie.

—Et vous ne vous tromperiez pas, mes amis, mon enfance et une partie de ma jeunesse se sont en effet passées dans les déserts de la Guyane, près desquels ceux-ci ne sont rien. Ainsi, vous pouvez avoir confiance en moi; je ne vous égarerai pas. D'ailleurs, notre course ne sera pas longue. Nous ne sommes qu'à deux lieues du camp.

—En droite ligne, je veux bien, dit Mouchette, mais avec les détours nous pouvons en compter quatre largement.

—Nous supprimerons les détours, mon gros, dit gaiement Martial Renaud. En marche, et autant que possible les pas des uns dans les pas des autres, et du silence.

—Seraient-ils étonnés, au boulevard Martin, dit l'incorrigible gamin de Paris, s'ils savaient comme je m'amuse ici.

Ils se mirent alors en route, dans l'ordre que le colonel avait prescrit, et ils disparurent au milieu des buissons.

Mouchette fermait la marche.

XXIX

UN CAMP DE CHERCHEURS D'OR.

Aux premiers temps de la découverte de l'or, les émigrans qui s'élançaient à corps perdu vers les placeres, dans l'espoir de conquérir en quelques semaines ces richesses qu'ils convoitaient si ardemment, les émigrans, soit par l'effet des circonstances, soit par un accord tacite, s'étaient partagé les deux régions de terres aurifères, selon leurs nationalités respectives.

La race latine, composée des Français, des Mexicains et généralement de tous les émigrans venus par mer, se dirigeait par instinct, vers le Sud.

Les établissement des camps aux environs [illegible] de Chinescamp, de Sonora et de Jamestown.

La race anglo-saxonne, composée des Américains du Nord, campait dans la région septentrionale, située sur la route de l'intérieur et des plaines de l'Est.

Rien de curieux comme les camps des émigrans, à cette époque, sur les placeres.

Chacun, à sa fantaisie ou selon ses besoins, établissait sa tente, son *jacal*, espèce de cabane en feuillage, ou son *log-house*.

Le matin, à l'aube, les mineurs sortaient dans les costumes les plus bizarres et les plus pittoresques.

Ils descendaient aux *diggings* pour laver la terre de leurs *claims* et commencer ainsi leurs rudes labeurs de tous les jours.

Les plus riches ou les plus industrieux, associés entre eux, se servaient du *rocker* ou *craddle*, tandis que les chercheurs d'or isolés, Mexicains pour la plupart, n'employaient que la *battee*.

Tous les jours de la semaine, c'était le même travail, la même fatigue.

Le dimanche n'était consacré ni au repos ni au plaisir. Ce jour-là, les mineurs s'armaient de leur pic et de leur battee, et ils se dispersaient de tous les côtés à la recherche de nouveaux placeres plus riche que ceux qu'ils exploitaient.

Ils donnaient à cette recherche le nom caractéristique de *prospecter*.

Les gambusinos mexicains et les plus anciens mineurs possédaient exclusivement cette faculté extraordinaire qui leur faisait reconnaître, presque toujours au premier coup d'œil, les gisements aurifères les plus avantageux.

Aussi s'en faisaient-ils un especialité.

Ils vendaient la révélation des nouveaux *placeres* qu'ils découvraient aux émigrans récemment arrivés, qui ne possédaient pas encore l'expérience nécessaire pour chercher l'or avec succès.

Cette existence plus que laborieuse était fort accidentée.

Cela se comprend.

Au milieu de ces solitudes inconnues, dans ces camps formés par le hasard, le moindre fait prenait tout de suite les proportions d'un événement.

Le soir venu, on causait des travaux du jour, du succès ou de l'insuccès des recherches, de l'arrivée prochaine des convois chargés de ravitailler les camps, question vitale pour tous ces déclassés, que l'avarice, la misère et la convoitise avaient jetés dans ces déserts.

Puis on jouait. On jouait avec frénésie.

Des sommes folles étaient perdues en quelques minutes par ces hommes qui, la veille, mouraient de faim, et que le hasard venait d'enrichir subitement.

On s'enivrait. On dansait. On se querellait surtout.

Le sang coulait à flots, dans ces rixes entre gens qui toujours avaient le couteau à la main, et qui appartenaient à toutes les nations du globe, nations toujours rivales les unes des autres.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*.
Vendredi matin, 5 juin 1868.

Le temps, comme ces jours passés, continue à être clair et beau. Nous n'avions pas encore éprouvé, cette saison, une aussi forte chaleur que celle d'hier sur la levée; pas la moindre ride sur la surface des eaux; les pavillons, comme s'ils eussent été abattus, pendaient le long des mâts.

Les affaires ont été très restreintes, et l'aspect de la Levée était tout à fait triste; la brigade de nègres elle même, redoutant l'ardeur du soleil, avait déserté les quais.

Les bateaux suivants sont arrivés: le St-Nicholas, de Grapp's Bluff, avec un lot de bestiaux, et 21 balles de coton; le Vicksburg, de Ouachita, avec 52 têtes de bétail, et 2,700 doues; le Flicken, de Bayou Lafourche, et le A. J. Baker et des barges, de Louisville, avec 100,000 tonneaux de charbon.

Sont partis: l'Olive Branch, pour St-Louis, le Louisiana, pour Louisville; et le National, pour Shreveport.

Le capitaine W. C. Harrisson, du Bart Able et Ben. B. Konus du steamer Lafourche, ont décidé d'un commun accord que le steamer Lafourche quitterait dorénavant la Nouvelle-Orléans tous les mardis, à 5 heures du soir, au lieu du samedi et que le Bart Able continuerait toujours à partir le samedi.

Le 3 juin à Louisville, la rivière était stationnaire. A St-Louis, à la même date, le fleuve baissait avec 9 pieds d'eau à Cairo. Une forte crue est annoncée dans les hauts.

Le Genl. Quitman, Bart Able, Grey Eagle et Nina Simmes sont au quai recevant du fret.

Le paquebot semi-hebdomadaire NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira ce matin, à 10 heures précises, pour le Bayou Lafourche et tous les points intermédiaires. Les personnes qui désirent voyager confortablement ne peuvent mieux faire que de prendre passage sur le Simmes; ils y trouveront une table des mieux servies, des officiers aimables et avenants et une cabine des plus élégantes.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur WINNOW, capitaine Moore, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, MERCREDI 3 juin, à 8 heures et demie du matin, et SAMEDI 6 juin à 4 heures et demie de l'après-midi. Pour le retour, il partira Vendredi matin et Dimanche soir.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.

Le tug à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin mercredi et 3 heures et demie de l'après-midi le samedi; il se reliera au bateau à vapeur Munroe; passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le bagage. 2 juin—9m

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, samedi, 6 juin 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis, L. P. Delaho[illegible], partira pour les Attakapas, samedi 6 juin, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Breaud, et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou à

L. GREVEMBERG.
No 69 Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent.
4juin—3f No 10, Nouvelle-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Aucoin commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.		
Primes sur risques d'incendie	$110,128 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,941 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$226,225 82	
En moins, primes remboursées	4,739 19	
Montant des primes	221,586 63	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 10	
" sur les rivières	25,583 42	
" sur mer	33,090 59	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	9,726 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,956 50	
Taxes et revenu int.	9,771 06	
Vingt-cinq et quinze pr cent remboursé	25,896 68	
En réserve pour risques non expirés	37,596 33	
		$171,596 63
Bénéfice net		50,000 00
L'actif de la Compagnie est:		
Prêts garantis	17,725 00	
" par hypothèque	19,160 00	
Effets à recevoir pour primes	7,569 45	
Actions bons et autres garanties	146,308 83	
Propriétés foncières	15,959 06	
Comptes individuels pour primes	40,556 91	
En caisse	63,553 08	
Scrips d'autres Compagnies	2,085 45	
		312,897 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt piastres par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du ler juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du ler juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. F. Bader,	A. Chiapella,	L. F. Generes,
L. Moulor,	W. B. Schmidt,	R. W. Adams,
C. Cohn,	B. Saloy,	J. J. Fernandez,
A. Cousin,	J. A. Seignouret,	P. L. Millaudon,
J. Goldsmith,	V. Burthe,	C. Blanchin.

14 mai—1 m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. JUIN 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, ceux qui en auraient connaissance sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Appaule ou Appaulle Zacharie, dit Jean Recait
Anguelli Joseph
Albrize Paul
Adibé Paul
Aladié Mme, née Aline Fredecke
Antarrieu Jean Pierre
B
Bouvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bermolu
Bret Emmanuel
Biro Félix
Bastian Jean Baptiste
Bousse Casimir
Bodevin Jean
D
Dragonne Eugène
De Charmoise Paul
Danger Dominique
Dandac (les époux)
Dreux Mme Vve
De Livaudais
Duhamel Eusène
Dodard Hippolyte Pierre
Deborde Lange Jean Etienne Amédée
Despeyrouse
E
Estebenet Jean
F
Forgeot Louis
G
Gressien Henri Gabriel
Gired François (teinturier)
Groslard Michel Claude
Guerin Mme, née Rose Louise Euphrasie Jung
Guyol Théodore
Guerrier Edouard
J
Jung Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis
K
Katz Joseph
Kector-Mary (les époux)
Kahn Pauline
L
Lafitte Charles (les époux)
Lapeyrolerie Jean
Larrive Eloi
Le Maire
Louveau Emile
Lamalle Auguste
Lacassin Auguste
Leroux Jules Mme
Labat Jean-Pierre
Lafitte Jean (charron)
Lambeis Aline Mme (artiste lyrique)
Lasbes Mme Vve, née Marie Freeman
Luro François
Larriviere Jean-Marie
M
Minvielle Pierre
Martin Louis Philippe (cordonnier)
Mergis Charles (de Donaldsonville, Lne)
P
Peret Thérèse Mme
Prudent Victor
Picard J P
Poreaux Victor Désiré
R
Risse Jean Pierre Mme Vve
Rouquette Jean Guillaume
Robert Henri
Rochelle Henri François
S
St Martin Jean
Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goep
Ségomie Jean
Sanné Mme Vve, née Berthilde Steu[illegible]
T
Tardos Jules
Treuillet Bertrand
V
Veguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1er juin

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.

MADEMOISELLE ISABEL McCULLOCH

GRANDE COMBINAISON.

Opéra Italien de Salon.

Mlle ISABEL McCULLOCH débutera à la Nouvelle Orléans, après avoir obtenu un très grand succès à l'Académie de Musique, de New York et au Grand Théâtre de l'Opéra de Pike, dans la même ville, où elle a partagé les honneurs de la saison avec la célèbre Mme La Grange.

Mlle McCULLOCH parcourt son pays natal, accompagnée des artistes les plus distingués des Etats-Unis.

VENDREDI, 5 JUIN 1868.

Mlle McCULLOCH débutera devant le public de la Nouvelle-Orléans, par

DON PASQUALE,

Opéra-comique, de Donizetti.

Les rôles ont été partagés comme suit:

Mlle ISABEL McCULLOCH.........Norina
Signor BOYE.........Ernesto
Signor ORLANDINI.........Dr. Malatesta
Signor SUSINI.........Don Pasquale
Signor LOCATELLI.........Notaire

SAMEDI, 6 JUIN 1868.

Le Barbier de Séville,

De l'immortel Rossini,

Les rôles sont distribués comme suit:

Mlle McCULLOCH.........Rosine
Signor Giovanni Boye.........comte Almaviva
Signor Carlo Orlandini.........Figaro, le Barbier
Signor Augustine Susini, la basse bien connue.........Don Bartholo
Signor Vi[illegible] Locatelli, basse.........Don Basile

Signor maestro Torriani, Directeur distingué de l'Académie de Musique de New-York et qui a fait l'éducation musicale de L'ETOILE DU SUD, accompagne celle-ci dans sa tournée.

A. TORRIANI.........Directeur général

PRIX:

Places d'orchestre	$1 50
Premières (places réservées)	1 00
Premières	1 00
Galeries	50
Loges particulières	$8, 10 et 12

Le Contrôle s'ouvrira JEUDI, 4 juin, de 10 à 3 heures, et sera ouvert VENDREDI. 3 juin

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES PRÈS COMMERCIAL PLACE.

J. KITTREDGE,
Trésorier,

annonce à ses amis que son BÉNÉFICE aura lieu VENDREDI, 5 juin. 4 juin—2f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St-Charles, près Commercial Place.

SPALDING & BIDWELL.........Propriétaires et Direct.
J. KITTREDGE.........Trésorier.
W. B. CARNAUGH.........Régisseur.

LUNDI soir, 1er Juin, et toute la semaine, FRAIS BOUQUET DU MOIS DE JUIN.

Première représentation de

KU-KLUX KLAN,
Pièce nouvelle de J. E. Durivage.
THE FEMALE PRIVATEERS, comédie.

A l'étude — THE WHITE HOUSE THAT JACK BUILT, pantomime nouvelle. 2 juin

---

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans Saint Nazaire $220 or
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 183
Passage d'entrepont.... 100
Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite si le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLAT, agent,
10janv—lan 21 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchene	Samedi 16 mai.
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 1 mai
ST-LAURENT,	" Bocande	Samedi 13 juin
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
Suiv 1(2) V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris. $125 Aller et retour, $200.
Billets de retour. bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le SAMEDI, 13 juin, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brome et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR FERRILLAT, agent,
5juin—au 13 127 rue de la Commune,

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer

GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 6 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements,
Chambres.........$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. MEADE suivra et partira DIMANCHE, 13 juin

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 6 juin, à 5 heures P. M.,

Passage.........$60

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour: Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer du Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été achete expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement. On pense que le "Wenona" fera son premier voyage dimanche prochain.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union. Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—
Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 50.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant en avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
8 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $30 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings est, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

Ensuite, la seconde expédition Hastings ent des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces cercueils flottants en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien une concession de soixante mille reis (environ $867) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements précis et détaillés n'ont qu'à s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21mai Agent général pour le fret.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépot, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No. 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M. char à cheval.		5½ A. M. char à vapeur.	
6½ "	à vapeur.	7 " "	
7½ " "		8 " "	
9 " "		9½ " "	
10½ " "		11½ " "	
Midi "		1 P. M. "	
2 P. M. "		2½ " "	
3 " "		3½ " "	
4 " "		4½ " "	
5 " "		5½ " "	
6 " "		6½ " "	
7 " "		7½ " "	
8 " "		9 " char à cheval.	

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de chars à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures et à 5 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même pour, 25 cents.

Les passagers qui doivent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en préviennent la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au soin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMÉMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868			$158,523 63
Savoir.			
Sur les risques d'incendie	$87,567 85		
Sur les risques de mer	54,977 12		
Sur les risques de rivière	15,978 71		
		$158,523	
Pertes payées dans la même période, savoir:			
Sur les risques d'incendie	15,061 2		
Sur les risques maritimes	34,112 95		
Sur les risques de rivière	[illegible] 22		
		61,333 37	
Moins—Les primes remises	4,428 21		
Réassurances	15,273 58		
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25,431 05		
Taxes	11,483 00		
		56,615 84	
Dépenses, intérêt en moins		14,177 99	135,132 20
En réserve pour les risques non terminés			$23,391 48

— L'actif de la Compagnie est comme suit: —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement	14,815 28
Effets pour primes à courte échéance	11,453 24
Du par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 60
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	21,963 39
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,678 14
En caisse	51,613 48
Total de l'actif	$273,391 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président
LOUIS BARRETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.

PAUL W. COLLENS.
3me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger,	P. Malochée,	John J. Adams,
Thos. N. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57.........Carondelet.........57

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif.........$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.........$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivière et de mer écrits.
19 sept—1an

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE DE SUCCESSION.
Succession de Pierre-Alexandre-Barthelemy Lessepe.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30,046—Par le shérif de la Paroisse de Plaquemines, SAMEDI le 6 juin 1868, à midi, à la porte de la maison de Cour de ladite Paroisse à la Pointe-à-la-Hache.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 avril dernier dans la succession ci-dessus, par l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu pour compte de la succession du susdit Pierre-Alexandre-Barthelemy Lessepe, et en deux lots séparés, les habitations ci-dessous décrites—

1o—Une certaine portion de terre établie en sucrerie, connue sous le nom de Monsecours, située dans la paroisse Plaquemines, dans cet Etat, au lieu communément désigné sous le nom de POVERTY POINT, sur la rive gauche du fleuve Mississippi à environ trente-cinq milles audessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant trente-neuf arpents, vingt-cinq toises de face sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur plus ou moins, le tout mesure américaine, limitée sur la ligne supérieure par la propriété ayant appartenu autrefois à Jean Ribas et maintenant à Sewers & Jamison, et sur la ligne inférieure par la portion de terre formant le second lot de la présente vente.

Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations contenues sur ladite propriété: Usines, machines et objets attachés à la culture, consistant d'après inventaire, en neuf mulets, six charrettes avec harnais, un dray et son harnais, une charrue, douze pelles, vingt haches, vingt-cinq pioches, une chaudière à sucre avec une partie des accessoires qui y appartiennent.

2o—Une autre portion de terre, contiguë à celle ci-dessus décrite et située dans la même paroisse, désignée et connue sous le nom de Ste-Sophie, ayant quarante-cinq arpents de face sur le fleuve sur quarante arpents de profondeur plus ou moins, bornée sur la ligne supérieure par l'habitation Monsecours ci-dessus décrite, et sur la ligne inférieure par la propriété appartenant à Hypolite Morand.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs. 1er mai—1er,9,16,23,30—5 juin

ALEXANDRINE B. MEYER et al, vs. EMMA ENDERSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,725—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juin 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés de la maison dernièrement occupée par la défenderesse, et située au No. 133, rue de l'Esplanade, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus,
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—2,5,9,11,13

A. J. LEVERICH vs C. RODNEY MAY & JOHN L. BARRINGER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No. 18,995 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 29 juin 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une manufacture d'huile et de résine située à l'angle des rues Canal et Tonti, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28mai—28 31—2 5 7 juin

COLOMB BROOKS & CO vs GEO. W. HOLT.
Les mêmes vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—Nos 21,413 et 21,416—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu des maisons situées au No 17 rue St-Charles et au No 162 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, consistant en buvettes tenues par le défendeur.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
29mai—juin2,5,7. Shérif de la Paroisse d'Orléans

GEORGE O. GARNER & CO. THOS. H. BARKER, Subrogé vs J. L. CHILDRESS & THOS. H. BARKER.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans, No 18,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre J. L. Childress [illegible] adressé par l'Hon Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Le bail passé par Thos. H. Barker, le 1er d'octobre 1868, à J. L. Childress de la maison et de ses dépendances, située au No 162 rue Gravier (les dites dépendances s'étendant jusqu'à la rue de l'Union), pour et durant l'espace de cinq années entières et consécutives, à compter du 1er octobre 1868 jusqu'au 1er octobre 1873.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt, du dit défendeur J. L. Childress au terme restant du dit bail. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 mai—2 5 7 9 juin

Vente par le Percepteur des Taxes d'Etat.

EN vertu de l'autorité dont je suis revêtu par les ordonnances de la convention constitutionnelle de l'Etat, j'ai saisi, aujourd'hui, et vendrai, à l'enchère publique, au No. 69 de la rue du Canal, entre les rues Dorsière et Vieille-Levée, dans le 2d District de cette ville, le onzième jour de juin 1868, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Crescent City et saisies pour payer le montant des taxes, les dommages et frais dus par ladite Compagnie du chemin de fer Crescent City, pour la taxe de convention constitutionnelle imposée par ladite ordonnance.

Deux coffres-forts,
Trois pupitres,
Une presse à copier et table,
Une grande table comptoir,
Une table à bureau en acajou,
Une armoire
Grillage de bureau,
Nattes.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur des taxes d'Etat, Nlle Orléans, 30 mai 1868.
L. E. LEMARIE,
31 mai Percepteur des taxes d'Etat

Vente par le Percepteur des Taxes d'Etat.

EN vertu du pouvoir dont je suis revêtu par les ordonnances de la Convention constitutionnelle de l'Etat, j'ai saisi, aujourd'hui, et je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal dans le Deuxième District de cette ville, le Jeudi, 11 juin 1868, à midi, la propriété suivante appartenant à la Banque des Citoyens de la Louisiane et saisie pour payer le montant des taxes, dommages et frais dus par ladite Banque des Citoyens de la Louisiane pour la taxe de Convention, imposée par ladite ordonnance.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Bourbon, Douane et Canal, ledit terrain [illegible] de la rue Royale [illegible] de la Douane, de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus et qui est actuellement occupé par la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur des taxes. Deuxième District, Nouvelle-Orléans, 30 mai 1868.
L. E. LEMARIE,
30 mai Percepteur des Taxes d'Etat.

LouisianaEquitable Life Insurance Company.

CAPITAL.........$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 112, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	F. Grailey,
F. Doswoude,	Philip Meyer,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith,

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président.
T. M. DRAKE, Ag. Gen. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr R. A. Moss, Dr S. Choppin.
Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE DE LEVEE — Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurance participantes et non participantes, émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.
18 avril—1an

Compagnie d'Assurance Germania.

LE 13 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Zuberbier
D. Michel,	G. H. Karstendick,
Fred del Bondio,	Chs. Bendix,
A. Elmer Bader,	Chs Loeffler,
F. A. Lulng,	J. F. Krantz,
Thomas Schorr,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Merz,
H. Blaese,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlaender,
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Pothoff,
J. P. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle Orléans, le 28 avril 1868.
EMILE MAIER,
29 avril—1 m Secrétaire.

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:		
Primes d'incendie	$52,826 44	
Primes de rivières	79,028 20	
Primes de mer	29,808 00	
		$161,662 75
Pertes payées:		
Pertes par incendie	$13,659 39	
Pertes sur les rivières	84,244 33	
Pertes sur mer	24,373 70	
	$122,277 42	
Escomptes sur primes	30,980 97	
Taxes	4,799 01	
Réassurances	8,192 25	
Primes remboursées	412 00	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins	29,820 66	$197,189 31
		$35,526 56
Actif en caisse	$72,904 11	
Effets à recevoir	8,083 94	
Meubles	3,673 95	
Primes dues	24,086 48	
Billets pour actions	334,225 00	
		$502,973 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. B. BUCKNER, président.
GEO. O. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 21 avril 1868.
PARIS CHILDRESS.
2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.
22avril—1ms

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,590 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217,740 78
Actif le 31 décembre 1867	879,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ouverts de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. F. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—11 m t 1 2 cars

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN.........Président
B. L. MILLAUDON.........Vice-Président
E. N. GANUCHEAU.........Secrétaire

— Directeurs —

S. O. EMLEY,	E. SCHNEIDANS,
W. CREEVY	WM. WHANN,
D. O. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
	F. J. EMLEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, au Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

VENTES JUDICIAIRES

Thomas W. Carew vs J. N. Gray.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,030—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Religieuses, Céleste, Tchoupitoulas et Félicité, désigné par le numéro huit, d'après un plan dressé par C. A. Hedin arpenteur, daté du 18 mai 1855 et déposé pour recours en l'étude de Joseph Cohn, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, seize pieds un pouce et sept lignes de face à la rue des Religieuses, sur soixante quatorze pieds sept pouces et une ligne de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes sur la ligne latérale du côté de la rue Céleste et de trente trois pieds sur la profondeur de cent vingt pieds dix pouces et quatre lignes derrière le dit terrain jusqu'à l'intersection de la rue Félicité, sur laquelle il a une façade de cent onze pieds cinq pouces et sept lignes. Le dit terrain forme l'angle des rues Félicité et des Religieuses.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ladite propriété est décrite comme suit:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'ilet compris entre la rue de la Vieille Levée, Céleste, des Religieuses et de Félicité, et désigné par le No Huit, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 19 d'avril 1831, et annexé à un acte au rapport de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 février 1832. Ledit terrain forme un pentagone et mesure quinze pieds deux pouces de face à la rue des Religieuses et soixante-dix pieds de largeur derrière, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne latérale limitrophe du No Neuf, et de trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne latérale à l'opposé, courant du fond dudit terrain jusqu'à couper la ligne de division entre le Faubourg de l'Annonciation et celui des Religieuses, de l'autre côté, et courant le long de la ligne de division du faubourg des Religieuses, de la rue Annonciation, cent quatre pieds sept pouces et demi sur ladite ligne de division jusqu'à couper la ligne de façade dudit terrain. Le tout mesure française.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5,14,21,27—7 juillet

Henri Pinceau vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. — No. 24,212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept de juillet, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Canal, Philippe, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippe sur quatre-vingt-six pouces et deux lignes de profondeur et face sur une ligne courant de la rue Philippe à la rue Baronne, quatre-vingt-dix pieds deux pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-six et vingt-six pieds de largeur dans le fond.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée susdite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5juin—5,14,21 27,7 juillet

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane vs la Veuve Anatole Musgrove.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 32,086. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre composée de deux terrains désignés par les lettres A et B, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, déposé voyer, le 25 de septembre 1866, et annexé à un acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 22 d'octobre 1866, pardevant Wm F. B. Charpeaux & L. W. Baquié.

Lesdits terrains sont situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Hôpital, Roman, le Chemin du Bayou et la rue Derbigny et mesurent comme suit, savoir: Le terrain désigné par la lettre A soixante-neuf pieds deux pouces et six lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et le terrain désigné par la lettre B soixante-trois pieds dix pouces de face à la rue de l'Hôpital, vingt-six pouces et six lignes de face à la rue Roman, de la courant sur une ligne diagonale, cent deux pieds six pouces et six lignes; soixante-neuf pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de fond limitrophe du terrain désigné par la lettre A, et cent douze pieds six pouces sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété a été acquise par feu Anatole Musgrove de Leopold Wm Baquié, suivant acte au rapport du dit notaire Magner, en date du 18 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—La somme de quatre mille six cent [illegible] piastres soixante six cents deux tiers ($4,666 66 2/3) montant de la réclamation de la demanderesse, avec intérêt sur la dite somme au taux de 8 pour cent à compter du 18 mars 1867 jusqu'au jour de la vente, $3.00, coût de protêt, $4 50 frais de copie d'acte d'hypothèque, 5 00 pour honoraires d'avocat sur le montant intégral de la dette et les frais, payable comptant au moment de l'adjudication. Et l'acquéreur assumera une hypothèque pour le montant de deux obligations payables à la Compagnie demanderesse et dont l'une s'élève à la somme de quatre mille six cent soixante-six piastres [illegible] chacune, à trois mois de date du 18 mars 1867 et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er mai—17,26—2 5 6 7 juin

A. MARCHAND vs A. McGURK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,774—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par ledit à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Prytanée et St Charles, [illegible] pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de [illegible].

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—1er 20—5 11 [illegible]

EDWARD CONERY vs A. S. MANSFIELD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur A. S. Mansfield, dans trente (30) actions du fonds capital de la Compagnie dite "Good Intent Tow Boat Company" [illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 mai—29,31—juin 2,5,7

GEO. J. FREDERICKS vs LA COMPAGNIE DITE BAYOU SARAH PACKET CO. et SPENCER FIELD, subrogé.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans, No 21,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre la Compagnie dite Bayou Sarah Packet Co. et Spencer Field subrogé, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Cent [illegible] billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28mai—29,31,2,5,9juin

LESASSIER & BINDER vs WM. CRONE et la Dame MARGUERITE E. CRONE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Une certaine portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foeyfarre, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contigu du côté de la rue Foucher à la propriété de Louis Bouligny, et mesurant soixante-dix pieds de face à la rue Foeyfarre sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, bornée derrière par une allée commune de douze pieds huit pouces de largeur courant sur la rue Foucher. Le tout conformément au plan annexé à un acte au rapport de Stuart H. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 d'octobre 1865.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Une autre portion de terre située au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet susdit borné par les rues Foeyfarre, Foucher, Calliope (autrefois Duplantier) et de l'Annonciation, contigu à la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à E. M. Rusha et mesurant trente pieds de face à la rue Foeyfarre sur cent trente deux pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, bornée derrière par une allée de douze pieds huit pouces de largeur, courant sur la rue Foucher. Le tout conformément au plan annexé à un acte au rapport dudit notaire S. H. Lewis, en date du 11 août 1866.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
19 mai—19 26—5 13,20 juin

CARL KOHN vs MICHAEL ROURKE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,641—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-deux, borné par les rues Clara, Clio, Martin et Erato, et désignés par les numéros dix-neuf et vingt, suivant plan dressé par Clausse & Phillips, arpenteurs, le 24 avril 1851, et suivant un autre plan dressé par A. S. Phelps, ci-devant voyer, le 5 de février 1856, dont les deux déposés en l'étude de Robert J. Ker, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: Le No dix-neuf mesure, plus ou moins, trente deux pieds de face à la rue Martin sur cent vingt six pieds sept pouces et une ligne, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles; le No Vingt, faisant le coin, mesure quinze pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Martin et cent vingt six pieds sept pouces et six lignes sur la ligne du fond, sur vingt six pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Clara, sur cinquante pieds sept pouces et six lignes de profondeur, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Patrick Daly, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 29 juin 1867.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-deux, borné par les rues Clara, Clio, Martin et Erato, désigné par le numéro dix-huit suivant plan du dit ilet dressé par J. W. Keating, le 18 juin 1865, déposé en l'étude de James Graham, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue Martin, sur cent vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Magner, suivant acte au rapport de Hugh Madden, notaire public en cette ville, en date du 3 août 1865.

Saisies dans l'affaire ci-dessus,
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans
12 mai—12,21,28,—juin 5,13

JOHN GEDDES vs PETER KLINE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,006—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Suzette, Tchoupitoulas, de la Nouvelle-Levée et Benjamin. Le dit terrain est désigné par le numéro Neuf et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Suzette, sur cent cinquante neuf pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Patterson et Wm. C. Patterson, suivant acte au rapport de Stuart H. Lewis ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 mai 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
12 mai—21 29—5 13 juin

VENTES JUDICIAIRES.

ELIZA ELLEN HOWELL vs. RUFUS L. HOWELL, son époux.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,728—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Euterpe, du Colisée et Prytanée, désigné par le numéro vingt huit, suivant plan dressé par H. Moelhausen, ci-devant voyer, daté du 5 mai 1845 et déposé pour recours, en l'étude de Théodore Guyol, autrefois notaire public en cette ville No 115.

Ledit terrain mesure trente pieds de face à la rue Euterpe, entre celles Prytanée et du Colisée, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes et demie de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. La maison porte le No huit sur la rue Euterpe.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame M. W. Greenwood, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 octobre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5,12,19,26—7 juillet

GEORGE RUHFF vs F. S. NUGENT & als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,292—En vertu d'un writ de fieri facias, contre la Ville de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Jotham Potter, Geo. Ruhff et [illegible] McKee, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Cinq mille (5,000) actions du fonds capital de la Compagnie dite "Commercial Water-Works Company" de la somme de cent piastres ($100) chacune.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—2 5 9 11 13

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs. ANNE, ADELE & MATHILDE SOUTRA.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,065—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI trois de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Neuf terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annette, Solidelle, St-Antoine et Joséphine. Lesdits terrains sont désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No deux mesure trente pieds quatre pouces de face à la rue Solidelle sur cent soixante pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No trois mesure trente pieds six pouces de face à la rue Solidelle sur cent soixante pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No quatre mesure trente pieds quatre pouces de face à la rue Solidelle sur cent soixante pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No cinq [illegible] pieds quatre pouces de face à la rue St-Antoine sur cent [illegible] pieds de profondeur [illegible] de face à la rue Solidelle.

Les Nos six, sept, huit, neuf et dix mesurent chacun vingt-six pieds huit pouces de face à la rue St-Antoine sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défenderesses au moyen de l'acquisition qu'elles en ont faite de Joseph Soutra, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 21 septembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 juin—11,20,27; juil 3

McKENNELL & CO vs JOS. L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 25,729—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à une réclamation pour perte partielle sur le cargo du steamer Tappahannock, sous police spéciale, portant le No 2,353 émise à ce port à la date du 14 janvier 1867, puis le 9 de janvier 1867, par la Compagnie des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—4,7,9,11,14

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de JEAN DEFFES—Nos 32,207.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que Antoine Peres a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jean Deffes, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à toutes ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier
5juin—5,7,14

Succession de Mme SUZAN McGEE, veuve de Joseph Nitsch—No 26,696.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
5juin—5,7,14

Succession de VICTOIRE CHALMETTE DELINO, veuve d'Antoine Lucas.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier
5 juin—5,7,14

Succession de SEBASTIEN PONCET, No 2[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
5 juin—5,7,14

Succession de Charles Smith—No 29,1[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mai—28,31—5juin

Interdiction de Joseph Ignacio Zamora—No 17,681.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Medard Perez, ex-curateur du dit interdit, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mai—28,31—5juin

Succession de Stephen Ludwig Schilling.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George F. Sturm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Stephen Ludwig Schilling, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mai—28,31—5juin

Succession de George R. Carleton—No 29,926.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mai—28,31—5juin

Succession de George Rubin—No 29,562.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession & à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28 mai—28,31—5juin

Succession de ISIDORE LOEB—No 29,677.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
2juin—2,6 11

Succession de JAMES McCABE—No 30,228.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
2juin—2,6,11

Succession de JNO F. NAYLOR—No [illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
2juin—2,6,11

Succession de FIRMIN VIRIGLIO—No 30,188.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugène Brejot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Firmin Viriglio, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
31 mai—31,4,9juin

Succession de JOHANN FREDERICK KLUSSMANN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que August Rubin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Johann Frederick Klussmann, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
31 mai—31,4,9juin

Succession de Catherine Norton, alias Muldoon—No 32,063.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
30 mai—30 mai, juin 2,7

Succession de Peter Williams—No 28,906.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James Fuller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Peter Williams, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
30 mai—30, juin 2,7

Succession de Jayme Saliz—No 29,800.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
29 mai—29; juin 2,6

Succession de JAMES S. MAPLES—No 29,640.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
2juin—2,6,11

Succession d'Edouard Murphy—No 29,672.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la maison John J. Adams & Co. ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
29 mai—29, juin 2,6

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Pâtés truffés, etc., par ordre du consul de France, pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

SAMEDI 6 juin, à 10½ heures A. M., il sera vendu au No 95, Vieille-Levée—

77½ boîtes truffes au naturel,		21½ boîtes escargots,		
46	do saucisses truffées,	49½	do cèpes à l'huile,	
92	do pâtés do,	90½	do marrons rôtis,	
12	do cuisses d'oie,	31½	bout. fruits au jus,	
10	do do,	14	do do,	
10	do et ailes de dinde,			

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 5 juin

PAR LOUIS STERN & BRO.

300 Caisses Bottes Souliers et Brodequins.
PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 5 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 56 de la rue du Camp—

350 caisses bottes, souliers et brodequins convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne. Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.
Conditions—à la vente. 5 juin—1f

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux,
—Aussi—
Paniers en osier avariés.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu,
200 lots de marchandises sèches et habillements,
—Aussi—
100 douzaines chapeaux feutre, panama et paille,
—Aussi—
Pour compte de qui il appartiendra:
Un lot de paniers en osier avariés.
Conditions Comptant. 5juin—1f

PAR D. E. MORPHY

SUCCESSION DE Wm RANDOLPH, décédé.

Meubles de choix, en acajou, noyer et cerisier, &c, &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 17 juin 1868, à 10 heures du matin, à l'ancienne résidence du défunt, Wm Randolph, à Alger, au coin des rues Olivier et Delaronde, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 32,080, daté du 30 mai 1868—

Tout le contenu de la susdite résidence comprenant en partie: meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher en acajou, noyer et cerisier, buffets, bureaux et lavabos à dessus en marbre, tables rondes et autres tables, sofas, chaises, miroirs, tapis et devants de cheminées, literie, tableaux et gravures, bijoux, sofas, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 3juin—5 9 16 17

PAR THOMAS & SPEAR.

Magnifiques Meubles en acajou, Glaces françaises, Service en porcelaine, Ustensiles de cuisine, &c.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, No. 36, rue Bienville.

SAMEDI, 6 juin, à 11 heures A. M., il sera vendu sur les lieux, No 3, rue Prieur, entre Canal et Douane, le contenu de la dite résidence, comprenant des magnifiques meubles d'acajou, armoires, bois de lit, matelas de crin, lavabos, tables de nuit, chaises, sofas, fauteuils, tables à l'huile, pendules, statuettes, chaises, jeux de porcelaine, verres, vaisselles en porcelaine et ustensiles de cuisine, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 4juin

PAR CHARLES E. FORTIER

Succession de Monto Santini.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau: Passage de la Bourse, No 48.

AUJOURD'HUI, vendredi, 5 juin 1868, à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Julie et Remparts, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 1er juin 1868, il sera vendu—

Le fonds, les installations, etc., d'un café situé à l'angle des rues Julie et Remparts—comp oirs, étagères, tables, carafes, bouteilles, verres, liqueurs, etc.

—Egalement—
Une montre en argent.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5juin

Succession de J. H. West.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI le 6 juin 1868, à 9 1/2 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue St-Charles, entre les rues Clio et Erato, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 27 mai 1868—

Un lot d'effets mobiliers, consistant en lites et linge de lits, armoires, chaises etc.

—AUSSI—

Toutes les réclamations dues au défunt, conformément à l'inventaire enregistré à la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, une copie de quels peut être examinée au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mai—juin 3 6

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Cie.

No 19,268—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 6 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 23 mai 1868—

Tous les billets et réclamations abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, conformément à la liste déposée en le Greffe de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, Lesdits billets, comptes et réclamations peuvent être examinés au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 mai—27 1 & 6 juin

Succession de Joseph Napoléon.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 20 juin 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 mai 1868, les propriétés ci-dessous décrites:

Deux lots de terre situés dans le Faubourg Nouveau Marigny, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Ouzaga et Abadie et Stroud, désignés par les Nos 2 et 4 sur le plan No 20, compris entre les rues Stroud, Rousseau, Ouzaga et Abadie et par les Nos 3, 5, 7 et 4 du plan No 34, compris entre les rues London Walk, Liberal France et Nouvelle-Orléans. Ces deux lots ont donc ensemble quarante pieds de face à London Walk, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Abadie et Liberal, ayant 40 pieds de face à la rue [illegible].

Cette vente étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur aux termes et conditions suivants: A un an de crédit, l'acquéreur devant fournir ses billets endossés à la satisfaction de l'encanteur, portant huit pour cent d'intérêt, la propriété devant rester spécialement hypothéquée, avec clause de non aliéner jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par-devant Alexander Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5juin—5,13,2

PAR G. DE FERIET.

Excellent emplacement pour le commerce, au coin des rues Hôpital et Bourgogne, 2me District—Dans l'affaire Charlotte Knoll, veuve de Jos. Poret contre Claude Fournier, tuteur, &c—Pour un partage—No 34,013.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu du jugement rendu par l'honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, le 18 mai 1868, et signé le 28 avril 1868, il sera vendu, à l'encan, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de l'Hôpital, Bourgogne, Dauphine et Barracks. Le dit terrain forme l'angle des rues Bourgogne et Hôpital, et mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 74 pieds 7 pouces de profondeur et de face sur la rue Bourgogne.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse (No 143 de la rue de l'Hôpital), ayant une grande chambre servant de grocerie, 4 chambres, 2 cabinets, l'autre galerie fermée dans le fond servant de salle à manger, cuisine, etc., et [illegible] en briques à l'angle des rues Bourgogne, Hôpital, ayant trois chambres sur le devant, [illegible].

La propriété est louée à bail jusqu'au 31 décembre 1868, à M. Pattoulet, à raison de $72 par mois.

CONDITIONS—Un cinquième comptant et le reste à un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée aux parties intéressées. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant réclamé.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—6,13,20,27,30, juil 6

Succession de dame M. Sauvineau, décédée veuve de François Moreau.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

IL sera vendu, samedi le 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants—

Les lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 4, 10, 11 dans l'ilet borné par les rues Pauline, Independence, Robertson et Villeré;

2o—11 terrains dans l'ilet borné par les rues Pauline, Independence, Joséphine et Célestine;

3o—9 terrains dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Claiborne et Derbigny;

4o—6 terrains dans l'ilet borné par les rues France, Independence, Célestine et Joséphine;

5o—7 terrains dans l'ilet borné par les rues Célestine, Joséphine, Lafayette et Avenue Franklin.

Le tout conforme à l'appel au plan.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, avec timbres des Etats-Unis, pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 juin—3f

3,633 TERRAINS NUS, DANS LE TROISIEME DISTRICT,

à proximité du chemin de fer du Golfe du Mexique et du chemin de fer projeté de Chattanooga, entre les rues Piété, Désirée, Elmire, Congrès, Independance, Pauline et autres rues.

A vendre, à l'encan, à de longs termes.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 9 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale il sera vendu, à l'enchère publique,

3,633 TERRAINS NUS situés dans le Troisième District, à proximité du chemin de fer du Golfe du Mexique et du chemin de fer projeté de Chattanooga, d'après les plans déposés à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un quart comptant, EN BILLETS DE LA VILLE AU PAIR, le reste à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit en billets du Trésor des Etats-Unis, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. En cas de procès, les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant réclamé.

Les acquéreurs auront le privilège de payer le tout comptant, en billets de la ville

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs qui devront payer les taxes de l'année courante. 3 juin

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, pour cause de santé et de départ, d'une Pharmacie bien connue et bien établie, située dans une partie centrale et prospère du Deuxième District et faisant de bonnes affaires.

Egalement, Meubles, etc.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 11 juin 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune réserve ni limite—

Le fonds de cette pharmacie populaire, et bien établie, située au coin des rues Remparts et Quartier et ayant de bonnes affaires.

Les drogues et médicaments sont tous frais et ont été choisis avec le plus grand soin, par le propriétaire actuel, ils méritent l'attention de ceux qui voudront entreprendre ce genre de commerce.

— Egalement —

Un choix de meubles, bois de lit, armoires, glaces, toilettes, lavabos, tapis, chaises, fauteuils, bureaux, bibliothèques, pendules, ornements de cheminée, baignoires, linge de ménage, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 31 mai

Outils. Outils. Outils.

Succession de JOATHAN ARTHUR—No 29,867.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI 6 juin 1868, à 4 et demie heures de l'après-midi, sur les lieux, au No 379 de la rue Amour, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mai 1868, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un lot d'outils de charpentier, tels que rabots, scies, haches, [illegible], pelles, pioches, [illegible], brouettes, [illegible], bois de charpente, &c., &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Café. Café. Café.
PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI 6 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 63 rue Tchoupitoulas—
300 sacs café.
Conditions—comptant en billets du Trésor. 5 juin

Pois vaches. Pois vaches.
PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI 6 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 63 rue Tchoupitoulas—
500 sacs pois vaches de la Caroline.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 5 juin

Trente Tableaux de grands maîtres. 20 Pianos Pleyel et autres facteurs, Statues en marbre, Montres, Meubles de ménage, &c.

— Pour cause de départ. —

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI 6 juin, à midi, il sera vendu au magasin No 197 rue Royale, entre Dumaine et Ste Anne,
30 tableaux à l'huile, de grands maîtres,
20 pianos Pleyel et autres facteurs,
3 montres, or et argent et pendules,
1 belle statue en marbre, "Iris."
3 mortiers de dentiste en pierre précieuse.

Ameublement de plusieurs chambres, consistant en lits, armoires, literie, batterie de cuisine, etc. etc.

Aussi: des étoffes en laine et coton; 2 quarts de cognac, etc.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 3 juin

PAR H. W. PALFREY.

Succession de James Donohue—No 30,129.

Vente, à l'encan, d'un terrain de prix et amélioré, sur le Chemin Félicité, près de la rue des Magasins.

Par H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 mai 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Félicité, Richard, Constance et Magasins. Le dit terrain est désigné par le No 2 sur un plan dressé par Hedin & Schlarbaum, daté du 22 février 1854 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire, et mesure 7 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Félicité 42 pieds 7 pouces 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 69 pieds plus ou moins, sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue des Magasins et 82 pieds 5 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Constance. Les améliorations comprennent une maison en bois à étage, dite "cottage," ayant, en tout, environ huit chambres; dans le fond, deux petites bâtisses consistant chacune en une cuisine et chambres à domestiques; cour briquetée, citerne, cabinets d'aisance, &c., &c. La maison porte le No 131 du Chemin Félicité. Il en sera donné possession immédiate.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant T. J. Beck, notaire public aux frais de l'acquéreur.
14 mai—27,29—5,13 juin

MONTGOMERY BROS. & CO.

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 28 mai 1868, et signé le 2 juin 1868—No 25,652 du dossier de ladite Cour.

1o. Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et qui dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Roman, Cypress, Prieur et Hevia. Ledit terrain a 34 pieds de face à la rue Hevia, sur une profondeur de 55 pieds, plus ou moins, formant l'angle de la rue Cypress à la rue Hevia.

2o.—Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Commune, Claiborne, Tonti et Derbigny. Ledit terrain a 34 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 25 pieds

Le plan est exposé à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 juin—5 13 19 26—7 juillet

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 6 juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 77 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à bascule, à étagère, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonges, tapis, toilettes, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à étagère et bois de lit, etc.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 6 juin, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lizer, rue Gravier,
Elégants Chevaux appareillés,
Chevaux de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 mai—

PAR S. GUINAULT

MEUBLES.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau enc. Passage de la Bourse et Bienville.

AUJOURD'HUI, vendredi 5 juin 1868, il sera vendu à midi, au No 18 rue Bienville, au magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un joli assortiment de meubles, en acajou et noyer, comprenant bois de lit, literie, armoires, tables, chaises, toilette, sofa, etc., etc.

Aussi—Un lot de vaisselle et verrerie—ainsi qu'une vache laitière.

Conditions—Comptant. 5 juin

VACHERIE;
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

Mardi 9 juin 1868 il sera vendu à midi à la Bourse des encanteurs, rue des Magistrats, entre les rues Français et Union, la vacherie de M. Jean Teret, consistant en—

50 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux,
1 cheval et 1 mulet,
2 charrettes à lait,
Ensemble avec tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant, de $300 à $600 six mois et au dessus de $600 un an de crédit, en billet endossé à satisfaction. 4 juin

Jolie maison sur l'Avenue St-Bernard No 12.

Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 6 juin 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre compris dans l'ilet renfermé par l'Avenue St-Bernard, les rues Columbus, Rousseau et Plauché, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à l'Avenue St-Bernard sur une profondeur moyenne de 71 pieds 9 pouces. Ensemble, une maison à cinq chambres, salle à manger, galerie et deux cabinets, cuisine haute de quatre pièces, deux corridors, cour carrelée, deux citernes, puits, latrine, etc. Le tout divisé en deux logements.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an, en un billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant Jno. Curtillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du gouvernement et les taxes de 1868. 3juin

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Hugh Robertson.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI, 6 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Dix portions de terre désignées par les Nos 51, 55, 55, 57, 59, 60, 62, 64, 66 et 68, faisant face au Chemin de Gentilly, mesurant chacune 192 pieds 3 pouces 5 lignes de face, sur environ 20 arpents de profondeur. Une réserve de 100 pieds de largeur traversant les lots Nos 51, 55, 57 et 59 a été accordée à la Compagnie du rail-road de Mobile à Chattanooga. Une partie des portions de terre ci-dessus est partiellement enclose.

2o—Six pièces de terre divisées en 106 lots, situés à Milneburg, près du railroad Pontchartrain.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Pour les 10 portions de terre premièrement décrites, un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Pour les six lots de terre situés à Milneburg, comptant.

Actes de vente pardevant A. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis et les taxes de 1868. 3 juin

Grande propriété encoignure Solidelle et St-Antoine, Maison, dépendences, jardin, etc.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 6 juin 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

9 lots de terre désignés par les Nos 1 à 9 dans l'ilet No 57 et mesurant quarante pieds de face à la rue St Antoine, sur cent soixante pieds de face à la rue Solidelle, ensemble une maison de six chambres, salle à manger et 12 pieds de largeur sur le devant; une cuisine et cabinet, cave au-dessous, magasin à fourrage, poulailler, écurie et hangar, jardin, arbres fruitiers, etc.

Le plan est exposé à la Bourse.

Cette propriété sera vendue par terrain ou en un seul lot.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, aux frais des acquéreurs et y compris les timbres et les taxes de 1868.
2 juin—2,3,4,5,6

VENTE SANS RESERVE POUR OPERER UN PARTAGE.

Propriété de valeur sur la rue Toulouse No 150.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau enc. Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 6 juin 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 à 34 pieds de face à la rue Toulouse sur 163 pieds de profondeur, entre les rues Bourgogne et Remparts. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le tout loué $25 par mois.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt de date.

L'acte de vente y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Curtillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

VENDREDI, 5 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Coton blanc et coton écru, cotons à draps indiennes françaises et américaines, cotonnades, stripes, denims, coutils à matelas, toile et coton à moustiquaires, ginghams et ginghams coton, bobinets, ginghams unis et fantaisie, jaconats français, mousseline suisse, tape checks, mousselines brochées, toiles d'Irlande, diagrés, coutils fil, lasting, mérinos, mousselines laine, cachemire, cashnets, tweeds, flanelles, moustiquaires, bonneterie, mouchoirs, serviettes, chemises blanches et en couleur, chemises de peau, caleçons, parapluies, éventails.
Conditions à la vente. 5 juin

Véritables Cigares de la Havane et Cigarettes "La Honradez", importés.—Vente sans réserve.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.

SAMEDI, 6 du courant, à 11 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu—

28,000 véritables cigares de la Havane — Regalias, Media Regalias et Conchas, de différentes marques.

Egalement

15,000 paquets véritables cigarettes "La Honradez"
Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque, en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 juin

PAR CHS. T. NASH.

Succession de H. W. Schwartz, décédé.

Magnifiques meubles en acajou, noyer bois de rose et chêne.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur,
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart,
Au coin des rues St-Charles et Perdido.

IL sera vendu, SAMEDI, 13 juin 1868, à 11 heures du matin, aux magasins de J. H. Jenerd, No 102, rue Nouvelle-Levée, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 avril 1868—No 29,857 du dossier de la Cour—beaux meubles de chambre à coucher (en acajou noyer et chêne) meubles de salon, miroirs, portraits, tapis de Bruxelles, buffets, sofas, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

N. B.—Les chars de la rue Tchoupitoulas, passent, en montant, à un ilet et, en descendant, passent à côté du magasin. 3 juin—2f

Succession de F. O Woodman, décédé.
Beaux meubles en bois de rose, acajou, noyer et chêne.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 6 juin 1868, à 11 heures du matin, dans la maison de l'angle des rues Terpsichore et Colisée, il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 19 février 1868—No 29,734 du folio de la dite Cour—

Tout le contenu de la dite maison, comprenant beaux meubles de choix, en acajou, chêne et noyer; meubles de salon, recherchés; portraits, magnifiques tapis de Bruxelles, rideaux, matelas, oreillers, moustiquaires; buffet, livres, faïence et verrerie.

—Egalement—
1 grand piano Pleyel, en bois de rose.
24mai—24,31—2juin—5,6

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Succession de M. J. Newman.
No. 30,095.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Billets du Board des Levées.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS NELLIGAN, encanteur,
Bureau, au Crescent Auction Mart No 74 de la rue Carondelet.

IL sera vendu, lundi, 8 juin 1868, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 74 de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 27 avril 1868, No 30,095 du dossier de ladite Cour, et pour le compte de la susdite succession.

Deux billets du Board des Levées de l'Etat de la Louisiane, pour la somme de $33,035 87 et la somme de $46,071 33, échéant du 24 au 27 octobre prochain (1868), garantis, le premier par 66 bons de Levée de $1000, lesquels billets sont renouvelables au gré dudit Board de Levées jusqu'au 1er mai 1869. Si l'acheteur convient au Board des Levées, les bons de Levée seront payés au porteur, et seront déposés à la Banque du Canal de la Nlle-Orléans, sujets aux termes et conditions dudit acte de garantie.

Conditions—Comptant. 29 mai—29—3 7 juin

PAR WALTON & DESLONDE

VENTE EN PARTAGE.

Un terrain à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec.

Un terrain à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec.

Mme Benjamin Tureand et als. vs. M. D. Briager et als.—En partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,724.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

MARDI, le 7 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Paul E. Théard juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 19 octobre 1866, dossier de la Cour No 17,724, il sera vendu les propriétés suivantes—

UN TERRAIN, à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Prieur et Johnson, désigné par le No 16, et mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur, sur une profondeur et une façade à la rue Kerlerec de 119 pieds 1 pouce 7 lignes entre lignes parallèles.

UN TERRAIN IRREGULIER, à l'encoignure des rues Johnson et Kerlerec, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Kerlerec et Columbus, mesurant 63 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Johnson, 28 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond, sur une profondeur et une façade à la rue Kerlerec de 146 pieds 11 pouces 2 lignes et 153 pieds 2 pouces 6 lignes sur l'autre côté.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de 6 12 18 et 24 mois en billets des acquéreurs payables à leur ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec condition dans l'acte de vente et d'hypothèque, que dans le cas où les billets ne seraient pas payés à leur échéance, les frais d'avocat sur leur montant seront dus, et les acquéreurs seront tenus de payer les taxes de 1868 sur la propriété. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant J. P. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.
3juin—6,13,20,27—juillet 7

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No. 29,586, Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

VENDREDI, le 5 juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., à la résidence, située rue des Magasins, entre Seconde et Troisième, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 21 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession—

Les meubles de maison, effets personnels, billets recevables, etc., appartenant à la succession de Lewis B. Collins, décédé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai—5,15 16,17,27 et 29 & 5 juin

Sans réserve.

La jolie maison en briques, à étage et à mansarde No 72 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Bourbon.

Par C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
Bureau No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Cette agréable maison en briques, No 72 de la rue de l'Esplanade, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Bourbon, Royale et Quartier.

Le terrain a 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à l'Esplanade, sur 134 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui s'éloigne de la rue Bourbon à 127 pieds 10 pouces 3 lignes sur la ligne qui est le plus du côté de la rue Royale. Ensemble, les améliorations qui se trouvent dessus comprennent une maison en briques et à étage, solidement construite, à mansarde, ayant un magasin de [illegible] et chambres à coucher, dans la mansarde, hangar à bois et [illegible], [illegible], citerne, etc. La propriété est située dans une partie du Deuxième District très recherchée. L'emplacement de la maison est un des plus agréables, et mérite l'attention des acheteurs.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement. Une hypothèque sera donnée au cas de l'acquéreur d'avoir [illegible] honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31mai

Maison à étage No 249 rue Perdido.
—No. 30,282—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Succession de MAT & MARY HEALY.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI le 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un jugement de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 avril 1868, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Mat et Mary Healy, décédés.

Un lot de terre dans le 1er District, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Bolivar et St Jean, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 4 chambres, cuisine à un étage, citerne, cuve, etc. connue par le No 249 rue Perdido

Conditions—Moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement, [illegible] honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant M. Gernon, notaire public.
2 mai—2, 16, 23, 30—juin 6

Propriété à l'encoignure des rues Caro dele et Josephine.

Succession de Ferdinand Grenier.

No. — Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Troisième Cour de District Judiciaire de la Louisiane, Paroisse de Terrebonne, daté le 1er avril 1868 et pour compte de la Succession de Ferdinand Grenier, décédé

Un morceau de terre dans le 4me District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Carondelet (dernièrement Apollo) Jack et St. Bernard et mesurant 60 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Joséphine et Carondelet. Les améliorations consistent en une maison en bois à étage (double); le rez-de-chaussée une basse ayant deux chambres; citerne, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant P. C. Cuvellier, notaire public.
3 mai—2 16 23 30—6 juin

Emplacement pour les affaires, à l'encoignure des rues Clio et Clara.

Succession de Honora Kavanaugh.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
No 30 024.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu pour le compte de la succession de Honora Kavanaugh—

Un lot de terre dans le 1er District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, Clara et Martin, et mesurant 32 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Clio et Clara. Les améliorations consistent en une maison en bois à étage (double); le rez-de-chaussée convenablement distribué pour magasin, ayant hangar, etc., une cuisine, etc.

Conditions—$2000 comptant; le reste à deux ans de crédit, en billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Gernon, notaire public.
3 mai—3,16,23,30—6 juin

Propriété de choix, rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen —No 30,081—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans rendu le 14 mars 1868, et signé le 19 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A, B, C.

1o—Les terrains A et B se touchant et mesurent ensemble 48 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue South Poydras, 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 123 pieds [illegible].

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 37 pieds de face à la rue Liberté, [illegible].

[illegible]

PAR H. A. KINGSTON.

Succession de Wm J. Maynard, décédé—No 29,035—Deuxième Cour de District—Quatorze Terrains de prix dans le Deuxième District.

Par H. A. KINGSTON, Encanteur.

IL sera vendu, à l'enchère publique, le SAMEDI, 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 2 mai 1868, les propriétés ci-après décrites—pour le compte de la succession de Wm. J. Maynard, décédé—savoir

QUATORZE TERRAINS situés au faubourg Jackson, 2me District, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Conti, Bernadotte et St-Patrick. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 24 et 26. Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 se touchent sur la rue Bienville, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Bienville et Bernadotte. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Bienville et St-Patrick. Les terrains Nos 11 et 12 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue Bernadotte, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 24 et 26 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur—Le tout d'après le plan.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. W. Breedlove, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6mai—6,16,23,30—6 juin